

Etudier à Distance



Vous voulez acquérir un diplôme pour valoriser vos compétences, changer de profession, enrichir vos connaissances et votre culture personnelle, obtenir une promotion sociale et/ou professionnelle et vous choisissez une formation universitaire à distance. Vous pourrez ainsi rester dans votre environnement professionnel et familial tout en étant en contact étroit et suivi avec une université même éloignée de chez vous. Vous travaillerez à un rythme adapté à vos contraintes par un choix judicieux du nombre de modules suivis simultanément et par la possibilité qu'offre l'enseignement à distance de choisir ses horaires de travail.

L'enseignement à distance est plus particulièrement destiné aux publics qui ne peuvent assister régulièrement aux cours pour de multiples raisons :

- personnes en activité professionnelle,
- en recherche d'emploi,
- chargés de famille,
- détenus,
- personnes éloignées des sites universitaires ou résidant à l'étranger,
- personnes handicapées...

Les services universitaires en charge de l'enseignement à distance ont pour mission de diffuser les contenus de connaissances à leurs étudiants et de les accompagner tout au long de leur processus de formation.

L'étudiant travaille à partir des ressources qui lui sont fournies et bénéficie de dispositifs d'accompagnement divers selon les types de formations et les établissements.

Les moyens de communication entre l'étudiant et les équipes enseignante et administrative, qu'il s'agisse du transfert des contenus des cours ou des services d'accompagnement, s'appuient sur des outils variés (courrier postal, Internet, téléphone, fax...).

Le contenu et l'organisation des études peuvent varier d'une université à l'autre (nombre de regroupements et suivi pédagogique, type d'envoi des cours, coûts, modalités d'examen...).

Il n'est en général pas nécessaire de résider à proximité de l'établissement choisi pour s'y inscrire. Cependant vous serez sans doute amené à vous déplacer au moins une ou deux fois pour des regroupements et les examens.

Les diplômes délivrés sont des diplômes nationaux qui ont reçu une habilitation du ministère de l'Éducation Nationale. D'ailleurs aucune mention relative à la préparation à distance ne figurera sur le diplôme. Dans la plupart des cas, ils peuvent être obtenus par capitalisation : les modules validés sont acquis définitivement.

Les établissements du réseau de la FIED dispensent des formations à distance ainsi que des modules de formation.

Les formations diplômantes vous donnent la possibilité d'obtenir un diplôme universitaire, strictement identique à ceux délivrés aux étudiants "en présentiel", et délivré par l'Université à laquelle vous serez inscrit.

Les Formations non diplômantes peuvent donner lieu à la délivrance d'une attestation de suivi, de réussite ... L'ensemble de ces formations, diplômantes ou non, couvre la plupart des disciplines de l'Université. Il est à noter que certains établissements ne dispensent pas, au sens strict du terme, de formation à distance ; ils offrent des ressources et services divers complétant ou accompagnant des formations classiques.